



BANQUE POPULAIRE
"CENTRE D'AFFAIRES GRANDS
INSTITUTIONNELS"
80 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI

75204 PARIS CEDEX 13
Tél : 0153827627 Fax :

QUODAM
Monsieur DECOSTER
26 quai d'Asnières
92390 Villeneuve-la-Garenne

PARIS, le lundi 11 décembre 2025

Référence : Refinancement de la dette actuelle de QUODAM

Monsieur DECOSTER,

Nous avons le plaisir de vous confirmer notre accord pour le financement du projet en référence dans les conditions suivantes :

■ *Plan de financement*

Montant total du projet : 16 674 000,00 euros

Montant du prêt Banque Populaire Rives de Paris : 3 000 000,00 euros

■ *Caractéristiques du Prêt Banque Populaire Rives de Paris*

Montant du crédit : 3 000 000,00 euros

Durée de remboursement : 25 ans

Mode d'amortissement : Constant

Périodicité de remboursement des intérêts : Trimestrielle

Taux nominal :

Fixe : 4,57 %, taux valable jusqu'au 31 décembre 2025. Les réserves et conditions suspensives mentionnées dans cet accord devront être levées avant le 31 janvier, à défaut le taux sera susceptible d'être réactualisé en fonction de l'évolution du marché.

■ *Garanties requises*

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20251218-2025_12_18_44-DE
Date de réception préfecture : 05/01/2026





Garanties :

- Caution solidaire à 50% de l'actionnaire : ville de Villeneuve-la-Garenne (siren 219 200 789)
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 50 % du montant emprunté, sur le bien désigné :

Immeuble E3 situé 65-67 avenue Jean Moulin, 92390 Villeneuve-la-Garenne, désignation cadastrale : section F, parcelle n°353, pour une contenance de 557 m².

Frais d'inscription estimés : 44 700, 00 €

Frais de dossier : 7 500,00 euros

TEG taux révisable : 4,769 %, le TEG définitif sera indiqué dans le contrat de crédit.

Conditions particulières : Le montant et la provenance de l'autofinancement seront conformes aux données reprises dans le plan de financement.

Réserves :

- Production de la délibération de l'actionnaire public actant la garantie d'emprunt reprenant les conditions financières de la BPRI
- Production de la délibération de la QUODAM accordant le recours à l'emprunt BPRI.
- Production de l'accord de co-financement d'ARKEA sur le refinancement de la dette actuelle
- Ouverture d'un compte bancaire dans les livres de la BPRI

Validité de cet accord : Cet accord de crédit est valable 3 mois à compter de la présente. Les réserves et conditions suspensives mentionnées dans cet accord devront être levées dans les 3 mois. A défaut il sera caduc et le projet de financement devra alors faire l'objet d'une nouvelle étude.

Dans ce délai, notre accord restera valable sauf dans les cas suivants : incidents de paiement, dégradation de la cote Banque de France, non-paiement à la Banque de sommes dues, ***saisie ou avis à tiers détenteur, modification de structure ou de situation financière ou juridique susceptible de remettre en cause l'opération de crédit, impossibilité de prendre les garanties prévues, ou de les prendre au rang convenu***, et plus généralement inexactitude ou omission d'informations par le client ou le cas échéant par les cautions.

Nous espérons avoir répondu à votre attente, et nous vous prions d'agréer, Monsieur DECOSTER, l'expression de notre considération distinguée.

Chargé d'Affaires Institutionnels

Paul SOLIS

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20251218-2025_12_18_44-DE
Date de réception préfecture : 05/01/2026

